

Employeur

N° DPI (si connu)
N° IDE
Raison sociale
Adresse
.....
NPA/Lieu/Canton
Contact (Nom)
N° téléphone
E-Mail
IBAN

Travailleur/travailleuse imposé/e à la source

Sexe masculin féminin
N° AVS 756.
Nom
Prénom
Rue / N°
NPA / Lieu / Pays
Date de naissance
Nationalité(s)
Permis

Etat civil

célibataire divorcé/e veuf/veuve
 marié/e partenariat enregistré
Séparé/e Oui Non
Date de l'état civil

Adresse de résidence en Suisse

Rue / N°
NPA/Lieu/Canton

Profession

Entrée en fonction (date)
Salaire brut (env. par mois) CHF
Charge de travail (en %)
 Frontalier/ère avec retour quotidien
 Semainier/ère avec retour hebdomadaire

Autre activité lucrative resp. revenu (si connu)

Oui Non
Nom de l'employeur
Rue / N°
NPA / Lieu / Canton
Pays
Taux d'occupation de toutes les activités lucratives (en %)

Service cantonal des contributions
Secteur impôt à la source
Rue Joseph-Piller 13
Case postale
1701 FRIBOURG

Conjoint/e ou partenaire enregistré/e

Sexe masculin féminin
N° AVS 756.
Nom
Prénom
Rue / N°
NPA / Lieu / Pays
Date de naissance
Nationalité(s)
Permis

Activité lucrative / revenu acquis en compensation**

Oui Non
Employeur
Rue / N°
NPA / Lieu / Pays

Enfant(s) (Nom / Prénom / Date de naissance)

1
2
3
4

Evaluation pour le barème monoparental *

Vivez-vous avec des enfants en ménage commun?
 Oui, nombre d'enfants: Non
Vivez-vous en concubinage? Oui Non
Avez-vous la garde pour un/des enfant/s Oui Non
Payez-vous une pension alimentaire pour des enfants majeurs? Oui Non
Obtenez-vous le revenu brut le plus élevé?
 Non, mais le/la concubin/e Oui

Remarques

.....
.....
Lieu et date

Avis importants:

Le formulaire d'inscription doit être déposé dans les 8 jours après l'entrée en fonction - Le formulaire doit être rempli complètement et correctement - Sans indication fiable, le barème A0 (pour personnes seules ou pour personnes à l'état civil indéfini) resp. le barème C0 (pour personnes mariées) est applicable.
* Remplir uniquement, si l'état civil est célibataire, divorcé, veuf/veuve ou séparé et que le droit à la déduction pour enfant/s existe.
** Indemnités journalières provenant de l'assurance chômage, maladie ou accident, d'allocation de maternité.